

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.*

**COMMUNIQUE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023**

**MISE A DISPOSITION (i) DE LA NOTE D'INFORMATION ET (ii) DES INFORMATIONS  
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET  
COMPTABLES  
DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUIVIE D'UN  
RETRAIT OBLIGATOIRE**

visant les actions de la société



initiée par



agissant de concert avec les sociétés ASSA ABLOY AB et Cedys & Co SAS

présentée par



Etablissement présentateur et garant

PRIX DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE :

43,75 euros par action Evolis SA

DUREE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE :

10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement général.



Le présent communiqué (« **Communiqué** ») a été établi et diffusé en application des dispositions des articles 231-27 1°, 2°, et 231-28 I du règlement général de l'AMF (« **RGAMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 du RGAMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 17 octobre 2023 relative à l'Offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Evolis (l'« **Offre** »), apposé le visa n° 23-437 sur la note d'information (la « **Note d'Information** »).

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.*

### **AVIS IMPORTANT**

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions Evolis non présentées par les actionnaires minoritaires (à l'exception des assimilées aux actions détenues par l'initiateur, seul ou de concert) ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote d'Evolis, HID Global SAS a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Evolis non présentées à l'Offre (autres que les actions assimilées aux actions détenues par l'initiateur, seul ou de concert), moyennant une indemnisation unitaire égale au prix de l'Offre, soit 43,75 euros par Action, nette de tous frais.

Tous les actionnaires d'Evolis (y compris, sans que cela soit exhaustif, les mandataires, fiduciaires ou dépositaires), qui transmettraient, envisageraient de transmettre ou seraient tenus par une obligation contractuelle ou légale de transmettre ce document et/ou les documents l'accompagnant à une juridiction située en dehors de la France, devront lire attentivement la Section 2.11 (« *Restrictions concernant l'Offre à l'étranger* ») de la Note d'Information avant d'effectuer une quelconque action.

La Note d'Information doit être lue conjointement avec tous les autres documents publiés en relation avec l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire. Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de HID Global SAS ont été déposées auprès de l'AMF le 17 octobre 2023 et complètent la Note d'Information.

La Note d'Information visée par l'AMF, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de HID Global SAS sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'ActusNews pour HID (<https://www.actusnews.com/fr/>) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

**HID Global SAS**

33 rue de Verdun  
92150 Suresnes  
France

**BNP Paribas**

16, boulevard des Italiens  
75009 Paris  
France

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.*

#### **AVERTISSEMENT**

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent Communiqué a été préparé uniquement à titre informatif. Ce Communiqué ne constitue pas une offre ou une partie d'une offre de vente, d'achat ou de souscription de valeurs mobilières et il ne doit pas être considéré comme constituant une quelconque sollicitation d'une telle offre.

Le Communiqué ne peut pas être distribué dans des pays autres que la France, sous réserve de la publication du communiqué sur le site Internet d'Actusnews, conformément à la réglementation applicable.

La diffusion du Communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du Communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Le Concert et ses conseils déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation, par toute personne, de ces restrictions.